

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	SASSARD Elodie
BAULIEU Aurore	GERMAIN Gauthier	SUE Hélène
BRULÉ Valérie	GUENIN Christine	SUE Julien
CUSINATO Françoise	JOYANDET Florence	TERRAZ-LADERRIÈRE Fanny
DÉTRIE Gilles	LAURENT Thierry	ZILLI Benjamin
DERENDINGER Kevin	PICAUD Sylvain	
Etaient absents excusés		
VISSIÉ Gaël a donné procuration à SASSARD Elodie		
GAYET Patrice		

Ouverture de la séance à 20 h 00

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Mme Valérie Brulé.

Aurore Baulieu et Benjamin Zilli, arrivés en retard ne participent pas au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16		

02 – GBM – Frais de fourrière à véhicules

Arrivée d'Aurore Baulieu

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, l'accord cadre relatif à la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules municipale fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et des communes membres de Grand Besançon Métropole :

La Ville de Besançon a été désignée coordonnateur du groupement.

Cet accord-cadre sera exécutoire en février 2027 pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois par période de 12 mois soit 4 ans au total et se terminera au plus tard le 31 janvier 2031.

Les frais de fourrière maxima applicables aux automobilistes sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur.

Chaque année, la Ville de Besançon fixe les tarifs de sa fourrière à véhicules en appliquant les tarifs maxima fixés par le décret.

Afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du service de fourrière, d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire Grand Bisontin, chaque commune ayant adhéré au marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules municipale doit se prononcer annuellement sur les différents tarifs applicables.

Afin de simplifier le suivi administratif de ce groupement de commandes, il est proposé de fixer les tarifs applicables aux maxima indiqués dans l'arrêté du 14 novembre 2001 mis à jour, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles. Le tarif applicable sera donc le maxima décrit dans cet arrêté au moment de la survenue de son fait générateur (l'enlèvement du véhicule, par exemple).

Pour information, les tarifs de la fourrière correspondant aux maxima indiqués dans l'arrêté du 14 novembre 2001 mis à jour le 28 mars 2024 sont, à ce jour :

Désignation (tarifs encadrés* par arrêté ministériel)	Catégories de véhicules	Tarifs 2025 (à titre informatif)	Tarifs 2026
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90 €	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €	7,60 €
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,40 €	274,40 €
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,40 €	213,40 €
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00 €	122,00 €
	Voitures particulières	127,65 €	127,65 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €	45,70 €
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20 €	9,20 €
	Voitures particulières	6,75 €	6,75 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €	3,00 €
Intervention enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	158,10 €	158,10 €
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	Tous véhicules	102,00 €	102,00 €
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 ^{ème} jour	Tous véhicules	6,31 €	6,31 €
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	Tous véhicules	3,26 €	3,26 €
Vente aux domaines	Véhicules PL 44t ≥ PTAC>19t	120,00 €	120,00 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC >7.5t	120,00 €	120,00 €

Désignation (tarifs encadrés* par arrêté ministériel)	Catégories de véhicules	Tarifs 2025 (à titre informatif)	Tarifs 2026
	Véhicules PL 7.5t ≥ PTAC >3,5t	120,00 €	120,00 €
	Voitures particulières	100,00 €	100,00 €
	Autres véhicules immatriculés	50,00 €	50,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	50,00 €	50,00 €

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'application du tarif maxima prévu pour chaque catégorie de prestation par l'arrêté du 14 novembre 2001 mis à jour le 28 mars 2024 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles pour la durée du marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules.

Hélène Sue, intéressée, ne prend pas part au vote.

Benjamin Zilli, arrivé en retard ne participe pas au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16		

03 – Frais de scolarité 2025-2026

Lorsque des enfants domiciliés dans une autre commune sont scolarisés à l'école de PELOUSEY, les frais de fonctionnement engagés par la commune de PELOUSEY sont facturés à la commune ou à la communauté de communes dont ils relèvent.

Les montants de cette participation financière, différenciés entre l'école maternelle et l'école élémentaire, sont soumis chaque année à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire expose la méthode de calcul.

Pour l'année scolaire 2025/2026, les montants applicables sont les suivants :

- École maternelle 1 262 € 16 par enfant
- École élémentaire 304 € 13 par enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces données.

Benjamin Zilli, arrivé en retard ne participe pas au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17		

04 – Occupation d'une parcelle boisée par la Ferme de Barband

Arrivée de Benjamin Zilli

L'exploitant de la ferme de Barband a sollicité la commune afin de pouvoir faire pâturer son troupeau d'ovins sur une partie délimitée du bois communal de Pelousey, sur le secteur du Bois de la Roche.

En suite de cette demande, Madame le Maire et Gilles Détrie ont sollicité l'ONF qui est en charge de la gestion forestière de cette parcelle boisée. L'ONF doit en effet donner sa position vis-à-vis de la protection de la forêt communale et, en cas d'avis favorable de la commune, viser la convention établie entre le demandeur et la commune.

Il est donc proposé que le conseil municipal se prononce sur la signature d'une éventuelle convention autorisant exceptionnellement et uniquement pour 2026 cet exploitant agricole à faire pâturer un troupeau d'ovins sur une partie délimitée du bois communal de Pelousey.

Cette autorisation temporaire très encadrée, serait accordée pour répondre aux difficultés fourragères de 2026.

Le pâturage devra être ponctuel, extensif et surveillé, dans une zone et avec un nombre d'animaux précisément définis.

- La vocation forestière restera prioritaire et les prescriptions de l'ONF devront être respectées.
- L'exploitant sera responsable de son troupeau, des clôtures, des dommages éventuels et devra être assuré.
- La Commune et l'ONF pourront contrôler, modifier ou suspendre le pâturage à tout moment en cas de risque ou de dégradation du milieu forestier.
- La convention prendra fin au plus tard le 30 novembre 2026, sans renouvellement automatique et sans créer de droit pour les années suivantes.
- À la fin de l'autorisation, l'exploitant devra retirer les animaux et les installations et remettre les lieux en état.

Gilles Détrie explique l'avis très réservé de l'ONF qui craint la destruction de tout le potentiel de régénération naturelle de cette parcelle qui est déjà plutôt fragile car la forêt est effectivement ancrée sur de la roche.

Cette parcelle boisée abrite également des espèces protégées, comme le petit houx, qui pourraient être menacées.

Les élus partagent également leur crainte vis-à-vis du passage très apprécié des promeneurs par le petit chemin central du bois qui pourrait être de fait interdit en raison de la présence des patous.

Les échanges mettent en lumière également un faible gain en apport nutritif pour le troupeau et un risque important pour la forêt.

Les élus souhaitent par contre accompagner l'exploitant en lui proposant d'autres pistes de pâturage, travail déjà entamé par Gilles Détrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Ne valide pas le principe de cette convention en se conformant à l'avis très réservé de l'ONF et donc n'autorise pas Mme le Maire à signer cette convention.
- Propose à l'exploitant d'autres parcelles qui semblent plus adaptées et moins impactantes comme le petit bois de Frachères, pour faire pâturer son troupeau dans l'attente de la repousse de ses champs.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18		

05 – Règlement d'occupation de la salle Saint-Martin

Comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet dernier, Madame le Maire présente aux membres du Conseil une proposition d'un nouveau règlement d'occupation de la salle Saint-Martin, dont les modifications portent principalement sur les horaires d'utilisation en soirée, afin de ne pas nuire au voisinage.

Mme le Maire rappelle la localisation particulière de cette salle communale, au centre du village, qui interroge bien entendu, puisque de nombreux riverains habitent maintenant juste autour, pas seulement les habitants du nouveau lotissement (qui ont emménagé en période covid), mais aussi la maison juste à côté qui abrite plusieurs locataires désormais. Lors de la réunion publique organisée début juin avec les habitants en proximité, plusieurs d'entre eux ont exprimé leur très grande lassitude par rapport à cette situation, le manque de sommeil pour leurs enfants, leur appréhension de voir le week-end arriver, leur ras le bol de devoir régulièrement appeler la mairie, la gendarmerie... Les dernières interventions d'élus corroborent parfaitement le vécu des voisins, à savoir une musique forte avec des basses entendues de très loin (y compris fenêtres fermées à l'arrière de la salle) et l'incapacité des organisateurs à garder leurs invités dans la salle, que ce soit pour fumer, prendre l'air, échanger par petits groupes etc., particulièrement l'été mais pas seulement... Les élus qui interviennent sont eux aussi las de devoir faire la police auprès de personnes qui, en fait, ne font pas de mal en soi (pas de dégradation...) mais gênent sans conteste les riverains.

Des travaux comme la climatisation seraient coûteux et ne permettraient pas de limiter les attroupements extérieurs ni de gérer la musique forte... Afin de considérer les difficultés des riverains, d'éviter de nouveaux conflits récurrents ou que les riverains n'engagent une procédure plus sérieuse et après échanges, il est proposé désormais de ne plus louer la salle pour les événements en soirée, sauf de manière très exceptionnelle pour des événements associatifs ou organisés par la commune ou encore pour la soirée de la Saint-Sylvestre.

Après étude de ce nouveau règlement qui prévoit donc l'arrêt de toute musique à 22h et la libération de la salle à 23h et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement d'occupation de la salle Saint-Martin qui sera appliqué pour toutes nouvelles réservations à partir du 8 septembre 2026.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18		

Questions diverses

- Arbitrage sur le transfert de police administrative spéciale : Grand Besançon Métropole exerce les compétences en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, de voirie, d'habitat et de publicité extérieure.

En effet, dans un délai de 6 mois suivant l'élection du président de l'EPCI, les maires peuvent s'opposer au transfert ou à la reconduction du transfert des pouvoirs de police spéciale attachés à ces compétences. Une présentation en conférence des maires a permis d'esquisser des positions communes, pour autant, chaque commune peut décider de ce qu'elle souhaite par le biais d'un arrêté municipal qui sera transmis à GBM et la Préfecture.

Après échanges, les élus décident à l'unanimité de faire opposition au transfert du pouvoir de police spéciale au Président de Grand Besançon Métropole en matière de :

- Accueil des gens du voyage
- Circulation et stationnement
- Délivrance des autorisations de stationnement/exploitation des taxis
- Habitat
- Publicité extérieure

- Inquiets sur le comportement et de la dangerosité de l'utilisation des trottinettes électriques, notamment par les plus jeunes, les élus échangent sur la possibilité de rendre obligatoire le port du casque pour les utilisateurs de trottinettes à assistance électrique et de limiter leur vitesse à 6 km/h sur les trottoirs.

Le code de la route est rappelé en séance, un article avait également été diffusé avec ces informations dans le trait d'Union. La municipalité souhaitait proposer que le maire prenne un arrêté avec ces propositions mais, entre-temps, la Préfecture a diffusé en relation avec les associations de prévention routière, une information qui résume très bien la réglementation actuelle comme le casque fortement recommandé, l'interdiction de rouler sur les trottoirs...

Après échanges, il est donc acté de ne pas émettre des propositions contradictoires qui viendraient brouiller cette campagne de communication.

- La brigade de gendarmerie a interrogé la commune sur l'existence ou non d'un arrêté municipal interdisant le démarchage à domicile. Il est proposé de l'adopter en interdisant le démarchage qui n'est pas autorisé par le Maire. Cela obligera tout simplement les démarcheurs à venir se déclarer en mairie et il sera donc simple pour les habitants de vérifier si la démarche est officielle... Les élus demandent donc, unanimement et après échanges, au maire de prendre cet arrêté.
- Le Maire explique que l'Association des Maires de France a créé un nouveau fonds de soutien aux communes sinistrées. Il s'agit par le biais d'une participation solidaire de pouvoir accompagner les communes subissant des désordres conséquents, comme ceux connus cet été avec les feux de grande ampleur, les coulées de boue... Après échanges, les élus demandent au maire de ne pas participer dès maintenant à ce fond. Ils souhaitent d'abord connaître les critères d'attribution de ces subventions, regrettent que ce fonds doive palier les carences d'assurance, souhaiteraient que ce fonds soit inscrit dans une proposition de loi qui fixerait pour tous une participation selon des critères à définir (taille de la commune, effort fiscal...).

- Le Maire évoque une proposition de rachat d'une petite partie d'une parcelle communale qui accueille actuellement une antenne de télécommunication. La proposition financière représente 4,5 années de loyers actuels, ce qui semble ne pas être une somme raisonnable. Les opérateurs achètent en ce moment dans toutes les communes ces petits fonciers dans le seul but de ne plus avoir à gérer de conventions et facturations. Après échanges, les élus demandent au maire de renégocier un tarif plus avantageux pour la commune.

Informations diverses

- Préfecture
 - Grand Besançon Métropole informe de l'arrêté préfectoral concernant l'épandage des boues de la station de traitement des eaux usées de Besançon Port Douvot.
 - Le Préfet procède au recensement des lieux d'accueil des personnes vulnérables lors des épisodes de canicule. La commune ne dispose pas actuellement de salles climatisées mais l'avait envisagé dans sa profession de foi... Il va donc falloir étudier cette possibilité rapidement.
 - Le Maire rappelle qu'elle a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour notre commune pour 2025, dossier qui n'a pas abouti malheureusement. Un foyer a contesté cette décision ministérielle et a déposé un recours gracieux qui a été enregistré début août. Ils doivent fournir avant le 6 octobre 2026 des éléments nouveaux (avis d'experts etc....) pour espérer que la décision soit revue concernant l'année 2025. La commune a mis en relation les personnes concernées, ce qui a été apprécié mais n'est pas sûr d'aboutir...
Nous avons déjà enregistré plusieurs demandes de particuliers qui sont touchés par des problèmes de fissures pour l'année 2026, la commune sera donc probablement amenée à refaire une nouvelle demande début 2027 pour les sinistres de l'année 2026.
 - La commune a fait la demande d'un traitement automatisé des évaluations foncières faisant apparaître des erreurs concernant le manque d'éléments de confort comme l'eau courante ou l'électricité !
- Grand Besançon Métropole
 - Le Maire a rencontré dans le cadre du suivi de la procédure du PLUI et des réserves exprimées par la commune les services compétents. Un accord a été trouvé pour lever toutes les réserves. Il reste aux élus à réétudier la nouvelle version du schéma directeur des eaux pluviales.
 - Le Maire a rencontré les services de GBM et récemment la DDT concernant les études de la zone d'activités de Champ Pusy. Des études plus poussées font effectivement apparaître la découverte de zones humides dégradées, non fonctionnelles. Elles peuvent donc être urbanisées pour partie mais compensées par principe à 200%. Ce travail va donc s'engager rapidement avec les services de l'état et des partenaires comme l'ONF ou le syndicat de la vallée de l'Ognon.
 - Le rapport annuel de développement durable de GBM de l'année précédente est présenté aux élus.
- La rentrée scolaire s'est bien passée : le maire remercie l'implication de Thierry Laurent que ce soit pour le suivi des travaux cet été et du grand ménage, mais aussi pour l'accueil de la nouvelle équipe éducative, nouvelle directrice, nouveau poste PAS...

Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de faciliter l'intégration de toutes et tous. Nous avons appris avec regret le départ d'une famille avec 4 enfants le jour de la rentrée... mais de nouvelles arrivées sont prévues prochainement.

Le Maire a participé à une réunion début juillet sur la baisse de la démographie qui n'épargne aucune commune. Le souhait du rectorat est d'accompagner au mieux les communes en validant prochainement des prospectives sur 3 à 5 ans afin que les élus se préparent. Il est proposé dans un premier temps de permettre une baisse du nombre moyen d'élèves par classe puis il faudra certainement rationaliser les structures...

- Une nouvelle réunion concernant le projet de la ferme d'Uzel s'est tenue le 19 juin et une rencontre est prévue également la semaine prochaine. Le business plan prend forme et Terre Comtoise est très mobilisé pour poursuivre le projet de création d'une nouvelle filière de poulets de chair avec une partie de la production à Pelousey ainsi que tout l'abattage.
- Le lycée Tristan Bernard remercie la commune pour l'accueil d'une stagiaire et demande si un nouvel accueil de stagiaire est possible pour cette année scolaire. Les élus y sont favorables.
- Gilles Détrie informe d'une nouvelle alerte de l'association la Fredon, la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, qui représente un enjeu pour la santé humaine en raison des risques liés à ses poils urticants pouvant provoquer des réactions cutanées, oculaires, respiratoires et allergiques.
- L'association Fredon BFC vient également de prévenir les communes de sa nouvelle participation financière pour la destruction des nids de frelons à pattes jaunes à hauteur de 30€. Cela sera expliqué aux particuliers et viendra en complément de la prise en charge de la commune.
- Gilles Détrie informe de la reconduite de l'opération de broyage de proximité qui est prévue du 26 octobre au 1er novembre 2026. Le dépôt des branchages se fera près de la Maison de la Noue. Les particuliers peuvent ensuite venir chercher le broyat.
- Thierry Laurent informe d'un virement ordonnateur en fongibilité afin de régler le remplacement de la vitre fracturée au péricolaire, l'achat du vidéoprojecteur de l'école ainsi que le remplacement de la porte de garage de la mairie, en diminuant les crédits sur la ligne matériel roulant qui est désormais soldée (achat du véhicule et remorque effectué).
- Valérie Brulé informe de l'installation d'un nouveau radar pédagogique au centre du village. Elle va en collaboration avec Julien Sue exploiter les données des autres radars pédagogiques pour les transmettre en gendarmerie et propose d'installer à nouveau le radar mobile à l'entrée de la route de Gray (dans le sens Pouilley les Vignes-Chaucenne).
- Julien Sue informe de la fin des travaux du Syded Grande Rue, route de Gray et de la pose d'un nouveau poteau par Orange comme convenu pour libérer la façade d'un particulier rue du Séminaire.
- Le Maire explique qu'elle a validé un bornage amiable rue du Séminaire dans le cadre d'un permis d'aménager.
- Julien Sue a assuré le suivi des fontaines qui se sont arrêtées de couler ou qui ont dû être arrêtées (demande de la Préfecture). Il a fait en sorte que les poissons des deux fontaines du Terne et Mozzagrognia soient sauvés.
- Le Maire rappelle la démarche qui a été engagée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence Régionale de la Santé, projet suivi particulièrement par Gaël Vissié. Malheureusement il n'a pas été retenu. Le maire propose d'essayer tout de même de porter seuls des projets autour de la parentalité car les besoins sont effectifs. Cet avis est partagé par les élus et les membres du CCAS.
- Le CCAS s'est réuni samedi dernier : les visites ont été effectuées auprès des aînés dans le cadre du plan canicule, les membres travaillent à l'organisation du thé dansant (en remplacement de la guinguette), d'une sortie à un marché de Noël début décembre etc...
- Le Maire informe de l'embauche d'un remplaçant pour les cantonniers 3 semaines en septembre en suite d'un arrêt maladie et départ en congés d'un salarié qui n'avait pas pris de congés cet été.
- Maire et adjoints ont reçu comme d'habitude des habitants pour différentes demandes et observations qu'ils résument en conseil : souhait de régulation de la vitesse des automobilistes, taille des haies, gestion des chats errants, demande de végétalisation d'espaces enherbés ou au contraire demande d'arrachage de végétalisation...
- Le maire remercie à nouveau les élus qui se sont mobilisés pour vérifier les bâtiments, nettoyer les rues etc., en suite du violent orage de fin août. Julien Sue informe que des travaux de voirie ont déjà eu lieu rue de la Fontaine et les remontées d'informations ont également été faites à l'attention des services voirie et assainissement pour les autres dommages constatés. Des inspections caméra ont déjà eu lieu et une rencontre est prévue mi-octobre avec les services pour faire le point sur les réponses à apporter aux habitants, les éventuels travaux à porter etc.

- Plusieurs mariages ont été célébrés cet été dont celui de notre collègue Elodie Sassard, félicitations !

Vie associative et festive

- La Banque alimentaire de Franche-Comté adresse ses remerciements pour la subvention, en présentant son activité.
- La Ronde de l'espoir informe de son parcours cette année, pas d'arrêt sollicité à Pelousey.
- L'AEP Etoile et le CCAS de Pouilley-Les-Vignes nous informent qu'ils organisent une randonnée à l'occasion d'octobre rose qui passera dans notre commune dimanche 11 octobre.
- Le Maire a participé à une rencontre avec les communes pour évoquer la création du nouveau club de foot et les conditions dans lesquelles les communes peuvent l'accompagner pour son fonctionnement. Cette première réunion s'est tenue à l'initiative des élus uniquement. Ce nouveau club rassemble désormais 300 licenciés et sollicitent bien entendu la création d'un terrain synthétique qui permet d'accueillir tous les matchs, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'équipe régionale est en effet obligée de louer des terrains pour les matchs à domicile de leur équipe régionale... Un premier tour de table a permis de montrer que seule la commune des Auxons est prête à porter ces travaux estimés à un million d'euros, mais avec une participation des communes liées à ce nouveau club. Une prochaine réunion sera organisée avec le club afin de définir leurs besoins quant à l'utilisation des autres terrains mis à disposition. Une partie des élus relatent des difficultés relationnelles déjà rencontrées au sein de ce nouveau club et une partie de l'effectif perdu. Concernant Pelousey, il n'y aurait plus que 20 enfants concernés contre 40 auparavant... A suivre donc...

AGENDA

Agenda des élus

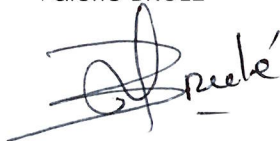
- Tous les lundis – 18 h 30 – Municipalité
- Prochain conseil municipal – lundi 5 octobre à 20 h 00

Événements futurs

- Mercredi 16 septembre – Don du sang
- Samedi 19 septembre – 10 h – Bibliothèque – Rencontre avec Sylvain PICAUD - Livres dans la boucle
- Samedi 26 septembre – 9 h 30 – Maison de la Noue – Pelous'est Propre
- Samedi 26 septembre – 9 h 30 – Réserve citoyenne – Opération en forêt
- Samedi 26 septembre – 18 h 00 – Esplanade de la Noue – Concert – Cap sur l'imaginaire
- Dimanche 4 octobre – 15 h – 19 h – Maison de la Noue – Après-midi thé dansant - CCAS

Fin de la séance à 23h15

La secrétaire de séance,
Valérie BRULE



Le Maire,
Catherine BARTHELET

